

**Aux représentants des médias**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Embargo jeudi 2 février à 12h**

« S'installer de l'autre côté... »

**Neuchâtel, le 2 février 2012. Les accords entre la Suisse et l'Union européenne ont aussi un impact sur la mobilité résidentielle transfrontalière, en particulier dans l'Arc jurassien franco-suisse. C'est ce que montre une étude réalisée par les universités de Neuchâtel et de Franche-Comté dans le cadre du programme Interreg IVA France-Suisse. Cette étude, qui a été présentée aujourd'hui à Morteau (Franche-Comté) aux autorités suisses et françaises concernées, montre notamment que les profils des migrants sont différents : ce sont les familles qui quittent la Suisse pour s'installer en France, alors que ceux qui quittent la France pour s'installer en Suisse sont plutôt les jeunes cadres sans enfant.**

Les différents accords signés entre la Suisse et l'Union européenne ont donné un nouvel essor au développement transfrontalier. Si la question des travailleurs frontaliers a particulièrement retenu l'attention, une autre forme de mobilité – la mobilité résidentielle transfrontalière – semble également prendre de l'importance. C'est ce que montre la recherche réalisée par les universités de Neuchâtel et de Franche-Comté qui s'est ainsi intéressée aux ménages qui ont décidé de franchir la frontière de part et d'autre de l'Arc jurassien afin d'y élire leur nouveau domicile.

**Le Locle et La Chaux-de-Fonds : solde migratoire équilibré**

Le nombre de ressortissants français en Suisse a nettement augmenté ces dernières années en raison de la bonne santé économique du pays (+36'000 personnes, soit +68% entre 1991 et 2008). Cette croissance a surtout concerné les principaux centres urbains mais les régions frontalières de l'Arc jurassien ont été moins touchées. Ainsi, à l'inverse des villes du plateau, La Chaux-de-Fonds et Le Locle ne profitent pas d'un apport démographique en provenance de France mais affichent un solde migratoire équilibré aux alentours de 150 départs et autant d'arrivées par année. En d'autres termes, les départs sont compensés par les arrivées. Les migrants concernés présentent toutefois des profils différents.

**Migrants : des profils différents**

Les personnes en provenance de France et s'établissant dans le canton de Neuchâtel ont en majorité moins de 40 ans, vivent dans des ménages sans enfant, sont au bénéfice d'une formation universitaire et occupent un travail en Suisse. Un cinquième d'entre eux vient du département limitrophe du Doubs. Leurs principales motivations renvoient à des facteurs personnels (mise en ménage, etc.) et à la volonté de réduire le temps des trajets quotidiens entre domicile et travail. Chez les migrants en provenance d'autres régions françaises (80% du total), les raisons professionnelles ou liées aux études dominent.

Quitter la Suisse pour une commune française voisine concerne généralement des couples avec enfants qui entendent devenir propriétaires d'une maison individuelle. Ces familles profitent du fait que l'accession à la propriété est plus facile en France (niveau des prix, apport personnel exigé, etc.). Ce différentiel est particulièrement important pour une proportion non négligeable de migrants qui n'auraient pas eu les moyens financiers d'accéder à la propriété en Suisse bien qu'ils y travaillent. Franchir la frontière est en premier lieu le fait de ménages où l'un des partenaires au moins possède un passeport français voire européen.

**Les frontaliers français préfèrent vivre en France**

Quant aux travailleurs frontaliers de Franche-Comté, seuls 5% d'entre eux estiment une installation en Suisse comme étant (très) probable (pour des raisons liées à l'emploi, aux trajets quotidiens voire au cadre de vie). Pour la majorité toutefois, un tel projet n'est pas envisagé. Les principaux freins sont tout d'abord

d'ordre économique : le système de protection sociale et le système fiscal sont perçus plus positifs en France alors que le coût de la vie et le coût de l'immobilier sont perçus comme plus négatifs en Suisse. Le fait d'être propriétaire (sept sur dix le sont), l'attachement à la région et la scolarité des enfants constituent également des freins importants.

### **Informations supplémentaires**

Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme Interreg IVA France-Suisse soutenu par la Confédération suisse et l'Union européenne. Elle a également reçu le soutien de plusieurs partenaires locaux (communes, cantons, etc.). L'équipe de recherche se compose de Patrick Rérat, Kevin Gertsch et Olivier Crevoisier (Université de Neuchâtel), Alexandre Moine, Edith Ruefly et Philippe Signoret (Université de Franche-Comté).

*Contact :*

*Dr Patrick Rérat, Institut de géographie et Groupe de recherche en économie territoriale,  
Espace Louis-Agassiz 1, 2000 Neuchâtel  
Tél. 032 718 16 38, [Patrick.rerat@unine.ch](mailto:Patrick.rerat@unine.ch)*